



COMMUNE DE BOURDEILLES

Dordogne

24310 BOURDEILLES

Tél. : 05 53 03 73 13

Mairie.bourdeilles@orange.fr

www.bourdeilles.fr

Procès-verbal Séance du 19 novembre 2025 à 20 heures

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-neuf novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de BOURDEILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUSSUTOIR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 12 novembre 2025

Etaient présents : M. DUSSUTOIR Nicolas, Mme DARDAILLER Annie, MM. SIMON Fabrice, CHARRIER Régis, MOREL Alain, BOUFFIER Bastien, Mme BIARD Céline, M. FOUCHIER Adrien, Mme DAMIEN-GALIBERT Sandrine, M. SUDRET Romain
Formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient absents (excusés) : Mme LEGER Sylvie (Procuration à Mme Annie DARDAILLER),
Mme ETIEN Valérie

Etaient absents : MM. REVIDAT Francis, CHARLES Damien

2025-11-DEL01 : Désignation du secrétaire de séance

Madame DAMIEN-GALIBERT Sandrine est nommée à l'unanimité des présents secrétaire de séance.

2025-11-DEL02 : Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre est lu et adopté à l'unanimité des présents.

2025-11-DEL03 : Lecture des décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la décision qu'il a prise en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n° 2025-02-D12 du 19 février 2025 :

Décision n° 2025-10-DEC01 du 9 octobre 2025

Afin de pouvoir honorer la facture de réparation des vitraux de l'église, de procéder à la décision modificative ci-dessous pour le budget principal :

VIREMENT DE CREDIT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21622-202301 : TRAVAUX GRELE	0.00 €	9 229.08 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	9 229.08 €	0.00 €	0.00 €
D-2316-202301 : TRAVAUX GRELE	9 229.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 229.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 229.08 €	9 229.08 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

2025-11-DEL04 : Transfert d'une concession au cimetière

Monsieur le Maire souligne le travail de Madame LEGER Sylvie au sein du cimetière, notamment pour le recensement des tombes abandonnées dans la procédure de reprise.

Considérant la demande de Monsieur BORDAS Roger pour récupérer la concession perpétuelle n° 242 emplacement A26 N°4 acquise par Madame JOYEL Henriette le 5 août 1946, sa tante.

Vu le désistement de l'ensemble des héritiers au profit de Monsieur BORDAS Roger par courrier du 30 septembre 2025.

Monsieur le Maire demande d'acter ce transfert de concession.

Accepté à l'unanimité des présents

2025-09-DEL05 : Avenant de prolongation à la convention PVD-ORT

La convention Petites villes de demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), conclue initialement le 18 octobre 2022 fixait les modalités de mise en œuvre du programme Petites villes de demain et de l'Opération de Revitalisation de Territoire, afin de revitaliser les centres-bourgs des communes de Brantôme en Périgord, Bourdeilles, Champagnac de Belair et Mareuil en Périgord.

Celle-ci permet aux collectivités d'obtenir des aides de l'Etat, notamment pour le schéma de mobilité et l'acquisition de rack à vélo qui seront installés place de la halle et à l'école.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité jusqu'au 31 décembre 2026 de ladite convention initialement prévue jusqu'en mars 2026.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'avenant n°1 à la convention cadre « Petites Villes de Demain »

Accepté à l'unanimité des présents.

2025-11-DEL06 : Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au code de l'Education, la semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru le 29 juin 2017. Ce dernier prévoit une dérogation permettant de répartir les 24 heures d'enseignement dues aux élèves sur quatre journées (Lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Par délibération n° 2022-025 du 13 avril 2022, le conseil municipal a décidé de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours d'école.

Comme le prévoit l'article D521-12 du Code de l'éducation et le décret n° 2017-549, cette décision ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

Cette période peut toutefois être prolongée d'une année lorsque cela paraît nécessaire pour procéder à son évaluation.

L'évaluation de l'expérimentation doit être menée conjointement par les maires et les IEN de circonscription.

L'évaluation consiste à un bilan de la période écoulée, ainsi qu'une projection afin de définir le nouveau cadre pour les écoles. Il s'agit de mettre en valeur les axes qui ont été développés et qui sont pertinents pour le développement de l'enfant, ainsi que l'organisation mise en place afin de justifier le maintien à 4 jours ou le retour à 4,5 jours.

Le bilan doit ensuite être présenté en conseil d'école, et la décision concernant le nouveau rythme doit être votée par les membres du conseil d'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du rythme scolaire de l'école de Bourdeilles.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur l'avis du conseil d'école et des parents d'élèves ;

A l'unanimité des présents, le conseil municipal souhaite maintenir la répartition des 24 heures d'enseignement sur quatre journées (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) à compter de la rentrée 2026.

2025-11-DEL07 : ADHESION 2026 AU CDAS24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création, en date du 25 Février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Quatre agents de la collectivité y adhèrent et bénéficient des avantages et aides du CDAS, CNAS et partenaires.

Une contribution annuelle fonction de la masse salariale de janvier est versée annuellement par la collectivité et une cotisation d'un montant de 25 euros par les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents renouvelle l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociale à ses agents,

2025-11-DEL08 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres u budget annexe assainissement de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
2156	Matériel spécifique d'exploitation		5 000.00
203	Frais d'études	5 000.00	
	TOTAL EGAL	5 000.00	5 000.00

Accepté à l'unanimité des présents par le conseil municipal

2025-11-DEL09 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE AVEC LE GROUPEMENT FORESTIER CITOYENS TRONCS COMMUNS

Monsieur le Maire explique que le Groupement Forestier Citoyens Troncs Communs utilise les salles de la mairie pour leurs réunions. Il souhaite que celui-ci s'acquitte d'une participation aux frais de fonctionnement au même titre que les associations. Il propose donc une convention de mise à disposition de salles et une participation de 50 euros par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

Questions et informations diverses :

Rapporteur : Monsieur le Maire.

1 – RIFSEEP :

Il informe que la délibération portant sur le régime indemnitaire fait apparaître un manquement. En effet, le grade de rédacteur récemment créer n'y figure pas. Il propose donc de l'insérer en remplacement de celui d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le même montant et les mêmes modalités de versement.

Il transmet le projet de délibération au CST pour correction et elle sera présentée au conseil municipal pour validation lors d'une prochaine réunion.

2 – Médecins solidaires :

Lors de la réunion publique, à laquelle assistait une centaine de personnes, l'association annonçait l'ouverture du site Doctolib et du standard téléphonique à compter du 21 novembre 2025 pour la prise des rendez-vous puis l'ouverture du cabinet à partir du 26 novembre 2025. Des visites à domicile pourront avoir lieu.

A ce jour, une trentaine de médecins se sont inscrits, assurant ainsi une permanence jusqu'en avril 2026. Ces derniers seront logés sur Bourdeilles. Les médecins seront accueillis chaque lundi par un membre de la municipalité et un panier garni leur sera remis.

Le docteur DELRIEUX continuera ses consultations les jeudis après-midi.

3 – Décorations de Noël :

Une journée à prévoir pour la décoration des sapins installés par le service technique dans les rues de Bourdeilles.

La nacelle est réservée les 8 et 9 décembre pour la décoration des rues et l'installation du grand sapin

Dans le même temps le mur du cimetière sera nettoyé le long de la RD 78

4 – Marché de Noël :

Le 7 décembre à la salle des fêtes organisé par le comité des fêtes et le 14 décembre « Place de la Halle au Blé » organisé par le marché de producteurs

5 – Vœux de la municipalité :

Le 24 janvier 2026 à 18 heures à la salle des fêtes de Bourdeilles.

La médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT promotion du 14 juillet 2025 sera remise aux agents communaux bénéficiaires

6 – Vente ancienne épicerie :

Une entreprise de motoculture se propose pour l'acquisition de l'ancienne épicerie pour y installer son activité.

7 – Travaux de l'église :

Point sur l'avancée des travaux.

8 – Compagnie Le Grand Doute

La salle des fêtes est mise à disposition pour leur activité. En compensation une présentation sera faite aux élèves de l'école de Bourdeilles et aux administrés de la commune.

9 – Information et communication

Il serait souhaitable d'installer un panneau d'information pour communiquer sur l'actualité de la commune et d'adhérer à une plateforme de SMS en masse, pour informer voir alerter (notamment dans le cadre du PCS) les administrés

Rapporteur : Madame DAMIEN-GALIBERT Sandrine

10 – DFCI – Bilan d'activité

Cinq sessions d'initiation Feux de Forêts ont été organisées sur le secteur destinées à former les bénévoles

289 patrouilles organisées dont 119 sur le secteur Nord dont dépend la commune de Bourdeilles
Communication sur les feux de forêt lors d'événements (Marché de Montpon, Foire à La Latière, Etang de La Jemaye, Foire à la patate, Lancement de la saison « Feux de Forêts », Plusieurs conseils municipaux et réunions publiques

Douze interventions « Feux de Forêts » (La Gonterie Boulouneix, Saint Jean d'Estissac, Saint Sulpice de Roumagnac, Marval, Saint Laurent des Hommes, Beaussac, Sencenac Puy de Fouches, Minzac, Montignac, Saint Pardoux la Rivière et en Charente

Plusieurs levées de doute suite au déclenchement des caméras de surveillance

Prochain stage : Conduite de 4x4 en milieu périlleux

Monsieur le Maire informe que les panneaux demandés par le SDIS pour le signalement des réserves d'eau ont été livrés. Ils seront installés par le service technique prochainement.

Rapporteur : Annie DARDAILLER

11 – Cour de l'école

Un murier platane stérile est planté dans la cour de l'école afin d'assurer un peu plus d'ombre pour les enfants

12 – Epicerie associative :

Le projet est bien avancé. L'ouverture est prévue pour le début de l'année dans les locaux appartenant à Monsieur GANIAYRE sis Route Grand'Rue. Une réunion publique est à venir.

Rapporteur : Régis CHARRIER

13 – Réunion annuelle des associations :

Une réunion d'information aux associations s'est déroulée le 25 octobre à 10 h 30.

Lors de cette réunion, un rappel est fait sur l'organisation des plannings d'occupation des salles.

La convention de partenariat a été distribuée aux présents. Elle sera transmise aux absents pour complétude.

Peu d'associations présentes.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures.

Le Maire

Le secrétaire